

## Lettre de Rentrée aux CE pour la formation : 2017 / 2018

Madame, Monsieur le chef d'établissement,

Voici le dossier concernant la Formation Continue des enseignants du 1<sup>er</sup> Degré et du 2<sup>nd</sup> degré.

Attributions de l'AFAREC :

- Réforme du collège
- Session CE
- Prise de responsabilité
- Fait religieux
- FICE
- RAEP (CAER-PC et recrutements réservés)
- Suppléants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré
- ASEM
- AVS
- Autre domaines de compétences (voir avec l'Afarec)

### ❖ POUR LE PREMIER DEGRE

#### Offre de formation régionale :

- Cette offre construite par les responsables de formation pour l'IDF est conduite par l'ISP, propositions à retrouver sur le site de la DDEC.

#### Pour tout le diocèse :

#### Cette année pour tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

1 journée identique de formation

#### Communication et apprentissages / Lever les freins à l'apprentissage

Nous espérons ainsi répondre aux besoins qui nous remontent régulièrement et surtout en lien avec les objectifs définis par les orientations diocésaines et le Groupe de Réflexion Pédagogique, pour aller vers « Enseigner autrement, poser un autre regard sur l'élève... »

- **1<sup>er</sup> degré** : Le plan de formation à remplir et à **faire émarger** pour le

**19 Septembre 2017**

#### **A. Le dispositif de formation et de suivi des suppléants du 1er degré**



Le dispositif de formation est assuré par l'ISFEC AFAREC :

**Entrer sereinement dans le métier**

Le suivi est toujours assuré par la direction diocésaine par le biais de visites pédagogiques



Les suppléants n'ayant pas participé à la boîte à outils de rentrée pourront suivre une boîte « perlée »

**La boîte à outil de rentrée est le 29 et 30 Août 2017**

## **B. Le dispositif de formation des suppléants du second degré ?**

Le dispositif de formation est assuré par l'ISFEC AFAREC :

**Entrer sereinement dans le métier**

1 boîte à outils diocésaine

**La boîte à outil de rentrée est le 30 Août 2017**

Cf : doc complémentaire



Les suppléants n'ayant pas participé à la boîte à outils de rentrée pourront suivre une boîte « perlée »

Vous trouverez, ci-dessous, plusieurs informations :

Les renseignements concernant les possibilités de budgets de formation, CRE de l'établissement, formation à l'initiative du Chef d'établissement (BTiCE), formation en réseau.

### **a) Formation à l'initiative du chef d'établissement :**

➤ Télécharger le formulaire sur le site de Formiris : demande de financement 2017-2018 pour une formation à l'initiative du chef d'établissement.

<http://idf.formiris.org> : rubrique « Se former au cours de sa carrière » et sous-menu « Plan de formation de l'établissement » puis « Formation continue ».

### **b) Formation en réseau d'établissements :**

**(Il y a des conditions, voir avec la DDEC, de plus un budget particulier a été créé à cet effet)**

Le pilote de la formation réseau envoie à Formiris Ile de France les deux documents suivants :

- **la fiche projet** : valant demande de formation accompagnée du devis.
- **la fiche accord du chef d'établissement** pour chaque établissement concerné par la formation.
- Ces fiches sont sur le site de Formiris : <http://idf.formiris.org>.

#### ❖ Pour les formations BEP-ASH

- Votre interlocutrice à Formiris Ile-de-France :  
Zaria Chebhi  
01 55 48 04 72  
[zchebhi@idf.formiris.org](mailto:zchebhi@idf.formiris.org)

#### ❖ Pour les formations : budget territorial et réseau d'établissements

- Votre interlocutrice à Formiris Ile-de-France :  
Zofia Homa  
01 55 48 04 69  
[zhoma@idf.formiris.org](mailto:zhoma@idf.formiris.org)

#### ❖ Pour les formations sur CRE

- Votre interlocutrice à Formiris Ile-de-France :  
Mina Rerhioui  
01 55 48 04 78  
[mrerhioui@idf.formiris.org](mailto:mrerhioui@idf.formiris.org)

**N'hésitez pas à demander conseil à la DDEC !**